

Le budget de cohésion au CHGR



Qu'est ce qu'une activité de cohésion?

Les activités de cohésion désignent toute forme d'activité dans lesquelles les agents sont amenés à avoir un temps de convivialité et d'échange au sein d'un même pôle, service ou entre pôles ou services.

Pour qui?

**Ouvert à tous les professionnels du CHGR
quelque soit le grade**

Conditions d'accès

- **Un minimum de 3 agents est requis**
- **Budget de 30 euros par agent pour l'année 2023**
L'activité ne doit pas contrevenir à l'image de l'établissement
- **Activité à réaliser dans le respect dans la continuité du service hospitalier**
- **Activité soumise à l'accord de l'encadrement via le formulaire de demande**



La procédure de demande

Etape 1 : La demande initiale est à présenter par le cadre de proximité.

Etape 2 : le cadre transmet le dossier de candidature complété et signé au service QVT de la DRH : drh.qvt@ch-guillaumeregnyier.fr

Etape 3 : La direction des Ressources Humaines vérifie la complétude du dossier de candidature

Etape 4 : Le Directeur des ressources Humaines examine la candidature et délivre un courrier de refus ou une décision d'accord

Etape 5 : La Direction des Ressources Humaines transmet de le devis à la Direction des Services Economiques pour engagement de la dépense.

NB: Pour être complet, le dossier de candidature doit comporter:

- le formulaire de candidature,
- la Charte relative au budget d'activités de cohésion signée,
- le devis de l'activité choisie précisant le montant et le nombre de personnes participant à l'activité



drh.qvt@ch-guillaumeregnyier.fr